




SAPEUR-POMPIER SAISONNIER (été 2023)

SDIS 06

 SDIS 06

Poste à pourvoir le **1 juillet 2023**

Date limite de candidature **31 mars 2023**

de **SDIS ALPES-MARITIMES - relayée par PompierCenter**

Synthèse de l'offre

Intitulé du Poste : Pompier volontaire saisonnier

Catégorie(s) de pompier : SPV

Type de contrat : CDD

Temps de travail : Complet, 35h hebdomadaire

Possibilité de télétravail : Non

Nombre de postes à pourvoir : 100

A propos de l'offre / missions

Pour la saison estivale 2023, le service départemental d'incendie et de secours recrute 100 sapeurs-pompiers volontaires.

Afin de renforcer ses effectifs opérationnels du 1er juillet au 31 août 2023, le SDIS des Alpes-Maritimes recrute 100 sapeurs-pompiers volontaires saisonniers.

Retrouvez l'avis de vacance [en cliquant ici](#)

Vous êtes SPV et disponible cet été ? Rejoignez-nous en remplissant votre dossier de candidature (en y joignant toutes les pièces justificatives) et en nous le renvoyant avant le 31 mars 2023.

Missions

Le renforcement pendant la saison estivale des gardes urbaines des Centres d'Incendie et de Secours pendant la saison estivale

- L'habillement sera pris en compte par le S.D.I.S. 06
- Le S.D.I.S. 06 proposera des hébergements et une formation FDF 1

LES DATES à retenir

A pourvoir : du 1er juillet au 31 août 2023

Date limite de réception des dossiers : 31 mars 2023

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur le site internet du SDIS06 : <https://www.sdis06.fr>

Comment postuler ?

Le dossier complet devra être transmis avant le 31 mars 2023 à l'adresse suivante :

Par voie postale : Monsieur le directeur départemental des services d'Incendie et de Secours

140 av. Maréchal de Lattre de Tassigny CS90099

06273 Villeneuve Loubet Cedex

Par mail : sdv@sdis06.fr

Profils recherchés

Les postes sont ouverts aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :

- Âgés de 18 ans révolus au 1er juillet 2023,
- Être sapeur-pompier volontaire en activité,
- Être titulaire d'un grade de sapeur à sous-officier,
- Être titulaire au minimum de la formation initiale S.P.V.
- Les candidats devront être en possession d'un « pass sanitaire et/ou vaccinal actualisé » avec un schéma vaccinal complet ou tout autre dispositif légal en vigueur au moment de l'exercice en qualité de saisonnier,
- Apte médicalement.

Compétences souhaitées

- Être à jour des formations de maintien des acquis.
- Le permis poids lourd et les formations COD1, COD2 et FDF1 sont appréciées.

Affectation :

Les agents seront répartis au sein des différentes compagnies.


Offre publiée et disponible sur [PompierCenter.com](https://www.pompiercenter.com)

© 2023 Pompier Center



SAPEUR-POMPIER SAISONNIER (été 2023)

SDIS 06

 SDIS 06

Poste à pourvoir le **1 juillet 2023**

Date limite de candidature **31 mars 2023**

de **SDIS ALPES-MARITIMES - relayée par PompierCenter**

Informations complémentaires

Pièces à joindre au dossier :

- Le dossier de candidature est à remplir ([à télécharger ici](#))
- La déclaration sur l'honneur ([à télécharger ici](#))
- Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'intéressé(e),
- La charte nationale du sapeur-pompier dûment datée et signée après lecture ([à télécharger ici](#))
- Copie de l'attestation de sécurité sociale en cours de validité,
- Copie de la carte nationale d'identité ou carte de séjour en cours de validité pour les étrangers,
- Pour les ressortissants étrangers la copie de l'extrait de naissance,
- Copie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté ou un état des services militaires,
- Une photo d'identité récente de l'intéressé(e),
- Arrêté(s) ou attestation(s) des services effectués en qualité de S.P.V. dans un autre département,
- Copies de vos diplômes et de vos qualifications en qualité de sapeur-pompier,
- Copie du permis de conduire,
- Certificat médical d'aptitude aux fonctions de SPV de votre SDIS
- Les candidats devront être en possession d'un « pass sanitaire et/ou vaccinal actualisé » avec un schéma vaccinal complet ou tout autre dispositif légal en vigueur au moment de l'exercice en qualité de saisonnier,
- Autorisation de votre autorité territoriale pour souscrire un engagement SPV saisonnier au SDIS 06 ([à télécharger ici](#))
- Attestation d'appartenance à la fédération Nationale des SP de France signé par votre union départementale ([à télécharger ici](#))

Pour tous renseignements relatifs aux missions, à l'indemnisation ou autres avantages, vous pouvez contacter le service du développement du volontariat au 04.93.22.76.15 ou par mail : sdv@sdis06.fr

Contact

Téléphone : 0493227615

E-Mail : sdv@sdis06.fr

Infos complémentaires : Adressez votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation